



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique energetique

Question écrite n° 29710

Texte de la question

M Jean-Paul Calloud rappelle a M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire que, lors du debat parlementaire sur l'energie le 12 decembre 1989 a l'Assemblée nationale, a ete annoncee la constitution d'un fonds de soutien pour les energies renouvelables. Il lui demande de bien vouloir lui preciser ou en est la creation de ce fonds, en lui indiquant le montant des sommes dont il disposera, les grands objectifs d'actions qui lui seront impartis et la maniere dont ces fonds seront repartis.

Texte de la réponse

Reponse. - Lors du debat parlementaire sur la politique energetique, le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire a souhaite que l'utilisation des energies renouvelables soit amplifiee. Dans le projet de loi de finances pour l'annee 1991, adopte par le conseil des ministres du 12 septembre 1990, il est prevu, a l'egard des etablissements soumis a l'impot sur les societes, une mesure autorisant l'amortissement exceptionnel des depenses relatives a des equipements economisant l'energie. Les materiels permettant la valorisation des energies renouvelables, tels que les chaudières a bois ou les capteurs solaires, seront eligibles a cette procedure. Cette mesure fiscale permet d'ameliorer la croissance de ces marches et donc d'encourager l'offre industrielle en energies nouvelles et renouvelables.

Données clés

Auteur : [M. Calloud Jean-Paul](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29710

Rubrique : Energie

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 1990, page 2717